

LE NOUVEL ÉCHO DE LA LOIRE, JOURNAL DE ROANNE ET DU DÉPARTEMENT.

Cette Feuille paraît
le Dimanche.
On s'ABONNE :
Au bureau du Journal
Place du Marché,
A ROANNE ;

Et à PARIS à l'Office-
Correspondance, rue
N. Dame-des-Vict. 46

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

On insère gratuitement les articles qui ont un but d'utilité publique.

AVIS. — Les personnes qui voudront se procurer la Constitution, la trouveront en un petit cahier in-16°, à l'imprimerie du *nouvel Echo de la Loire*, place du marché.

Nos abonnés qui n'en sont pas pourvus en recevront un exemplaire gratis.

Bulletin local.

Roanne, le 3 décembre 1848.

La lettre suivante nous a été adressée, avec prière de l'insérer. Nous cédons d'autant plus volontiers à l'invitation qui nous en est faite, que les sentiments qu'elle exprime sont ceux d'une réunion nombreuse dont le but est d'assurer les suffrages de la présidence à l'homme qui, tout nouvellement, a été déclaré une seconde fois avoir bien mérité de la patrie.

On sait que sur environ 600 votants à l'Assemblée nationale, M. le général Cavaignac, après avoir justifié ses actes pendant les journées de juin, a obtenu 507 suffrages d'assentiment.

Feuilleton.

SOUVENIRS INTIMES DU TEMPS DE L'EMPIRE.

LES LENDEMAINS.

Austerlitz-Eylau.

(Suite).

Un léger murmure, suivi bientôt du plus profond silence, répondit seul à cette vive interpellation ; le commandant de ce bataillon sortit des rangs et s'avanza la pointe de l'épée basse.

« Sire, dit-il avec une sorte d'hésitation, le porte-drapeau a été tué au moment de la première charge et ce n'est qu'après la seconde que le régiment ayant pu se former en carré, nous nous sommes aperçus de la disparition de notre aigle.

— Et qu'avez-vous fait sans drapeau ? reprit Napoléon d'un ton sévère.

— Sire, nous sommes allés chercher ceux-ci au milieu des cuirassiers russes, pour supplier votre majesté de nous rendre un aigle en échange.

Et deux sous-officiers sortirent des rangs, portant chacun un étendard russe, sur lequel brillait l'aigle noir à deux têtes. L'empereur considéra un instant ces deux trophées encore sanglants ; il sembla hésiter, puis il reprit :

« Soldats, me jurez-vous qu'aucun de vous ne s'est aperçu de la disparition de votre aigle ?

— Nous le jurons ! répond le régiment tout d'une voix.

— Me jurez-vous que vous seriez tous morts pour la reprendre si vous l'aviez su ?

— Oui ! oui !

— Et vous garderez bien à l'avenir celle que je vous donnerai, car vous le savez, un soldat qui a perdu son drapeau a tout perdu !

A M. LE RÉDACTEUR du *Nouvel Echo de la Loire*.

Monsieur le Rédacteur,

Voilà la copie d'une lettre dont la publicité paraît, à tous les vrais amis de la République modérée, être impérieusement commandée par les graves circonstances qui vont décider de la destinée de la France : on ne sera pas étonné du patriotisme, de la morale et de la sagesse qui l'ont dictée, quand on verra que son auteur est un rejeton de cette illustre famille de la Tour d'Auvergne qu'on a trouvée toujours et partout où il y avait de l'honneur, de la véritable gloire à acquérir, — qu'il est en un mot le frère du premier Grenadier de France.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

Signé VIGNAL,

Ancien défenseur de la patrie.

Copie de la Lettre adressée par M. l'Évêque d'Arras au Clergé de son diocèse.

— Très cher coopérateur,

« Le Clergé est appelé à concourir à l'Election du Président de la République Française. »

« Comme citoyen et comme ministre des autels du Dieu vivant ; nous ne devons nous proposer d'autre but que le bien véritable de notre chère et belle patrie. »

« Songeons que si le doigt de Dieu s'est manifesté d'une manière remarquable dans la révolution du 24 février, nous devons oublier la part que quelques hommes ont voulu y prendre pour en faire leurs œuvres et leur profit,

Des accents frénétiques répondirent cette fois.

— Eh bien donc ! dit l'empereur en étendant la main, je consens à recevoir ces drapeaux et à vous rendre votre aigle. Quant à vous, commandant, ajouta-t-il d'un ton moins sévère que la première fois, vous viendrez me trouver après la revue : j'ai à vous parler. »

A peine cette longue inspection était-elle terminée, que ce chef de bataillon était en présence de l'empereur.

« Ah ! ah ! monsieur, je suis bien aise de vous voir, lui dit-il en lui rendant un salut et en l'attirant un peu à l'écart : c'est votre bataillon qui a saibli hier ?

— Sire, les russes nous pressaient de si près, qu'il nous a été impossible d'exécuter nos feux avec ensemble.

— Toujours des prétextes... des excuses...

— Sire, ce n'est pas de ma faute, si je ne suis pas tué ! reprit l'officier avec une sorte d'humour.

— Ah ! commandant, que me dites-vous-là ? Vous me comprenez mal. A Dieu ne plaise que je vous fasse le reproche d'être aujourd'hui sain et sauf : au contraire, j'en suis enchanté ; seulement, je voulais vous rappeler que c'est à vous autres, messieurs les chefs de bataillon, à donner l'exemple, à soutenir le moral de vos soldats. Les vôtres ont eu peur.

— Sire, s'écria le brave officier en reculant de deux pas, les lèvres pâles et agitées : sire ! je crois avoir fait mes preuves hier, et lorsque votre majesté me...

— Vos soldats ont eu peur ! vous dis-je, répète encore l'empereur en élevant la voix et en fixant sur le commandant des yeux étincelants. Je m'y connais, ce me semble, et n'y a que des lâches ou des menteurs qui puissent se vanter de n'avoir pas eu peur au moins une fois en leur vie. Comprenez-vous, maintenant ?

» et voyant avec raison l'action unique de la Providence dans les choses de ce monde, ne nous occupons pour l'élection du Président que de l'unique moyen que le Ciel nous laisse maintenant d'assurer parmi nous le retour de l'ordre, de la tranquillité, de la paix et du maintien de notre sainte Religion. »

» Défions-nous avec soin des vaines jactances de quelques hommes, de leur insidieuse promesse et choisissons l'homme que l'amour de notre patrie et notre sagesse nous inspireront d'élire. »

» Plusieurs de vos frères m'ont demandé qui je choisirai, j'ai même été pressé de m'expliquer la dessus. »

» Voici la réponse que je me suis permise : »

» L'éducation que j'ai reçue m'a appris que la reconnaissance était la vertu de l'âme honnête et généreuse : je n'oublierai jamais notre délivrance de l'insurrection du mois de juin dernier ; — du reste je suis le fils d'un homme d'épée, j'ai porté moi-même les armes un instant, je voterai pour un sabre : je connais la France, je croirai la servir ainsi et lui prouver que je l'aime comme elle le mérite. »

» Telle a été l'expression de la pensée que je me suis permis de livrer à vos frères, mes chers coopérateurs, je vous l'abandonne avec toute la franchise d'un bon Français, si vous jugez devoir l'adopter, j'en serai assurément très flatté et je vous en aimerai d'avantage, si déjà vous n'avez pas conquis toutes les affections de mon cœur. »

Le Cardinal de LA TOUR d'AUVERGNE,
Évêque d'Arras.

— On nous assure que des lettres de Lyon et de Tarare annoncent que des commandes fort impor-

Puis se rapprochant doucement de l'officier il avise au collet de son habit une déchirure qui a noirci la couleur tranchante du drap.

Qu'est-ce que c'est que cela ? lui demanda l'empereur avec un sourire plein d'intérêt, en même temps qu'il fourre un de ses 5 doigts dans cette déchirure ; voilà une boutonnière qui n'est plus d'ordonnance aujourd'hui.

— Je ne sais... répond le commandant d'un ton d'indifférence : c'est peut-être un trou...

— Et cette épaulotte, reprend Napoléon toujours du même ton : voyez dans quel état elle est !... Il vous en faut une autre, monsieur.

En effet, la moitié de l'épaulette avait été enlevée par un biseau, il n'en restait que la torsade, à laquelle pendaient encore quelques graines d'épinard écrasées.

« Sire, peut-être est-ce une balle, répond l'officier sans avoir l'air d'attacher aucune importance à ces preuves irrécusables de son courage.

— Oui, une balle qui a fait un trou : c'est cela... Un moment, monsieur, vous êtes bien pressé, dit l'empereur avec impatience et frappant la terre du talon de sa botte ; j'ai encore quelque chose à vous dire. » Et souriant son doigt dans la déchirure du collet qu'il élargit encore davantage, il continue : « Ce soir, monsieur le major, après avoir assisté à l'appel et avoir fait l'inspection de vos hommes, vous irez trouver Berthier de ma part et vous lui direz de vous donner une rosette pour boucher ce trou-là. » Et Napoléon, voyant que celui-ci s'attendrissait, se hâta d'ajouter : « Allons, soyons calme !... Allez, et faites en sorte de ne pas vous faire tuer comme vous avez l'air tout-à-l'heure de m'en faire la menace, à moi votre empereur, à moi qui vous aime et vous apprécie mieux que personne. Est-ce là de la générosité ?... Allez, mauvaise tête !...

Après lui avoir tiré légèrement la moustache,

tantes ont été faites au commerce : mais que dans la crainte de la nomination de Louis Bonaparte à la présidence, au lieu de celle du Général Cavaignac qui, dit-on, inspire plus de confiance, on aurait suspendu la continuation de ces commandes jusqu'après le résultat de l'élection.

— Nous venons de recevoir un paquet in folio d'impressions assez volubiles, contenant des caricatures, des chansons, des complaintes sur Louis Bonaparte. Ces écrits, dégoûtans sous plus d'un rapport, sont envoyés *franco*, évidemment pour combattre par tous les moyens possibles sa candidature. Qu'on discute loyalement et sans passion le mérite de chaque candidat, c'est un droit incontestable ; mais employer des voies peut-être calomnieuses ou inconvenantes, c'est plus qu'indélicat, c'est employer des armes déloyales.

— Tandis que l'*Avenir républicain* se montre partisan du Général Cavaignac, la *Sentinelle Populaire* et le *Journal de Montbrison* paraissent adopter la candidature du citoyen Ledru-Rollin.

— Le bruit court que des délégués de la garde nationale de Paris sont arrivés à Lyon pour se concerter avec les gardes nationaux de cette dernière ville, à l'effet d'appuyer une candidature, sans qu'on désigne laquelle.

— Un comité s'est formé en notre ville pour appuyer la présidence du Général Cavaignac.

D'autres réunions s'organisent pour un autre candidat. — Des émissaires distribuent d'une part des bulletins pour le Général ; — D'autres pour Louis Bonaparte.

— Des lettres particulières, venant de Metz ou Nancy, annoncent qu'on s'est décidé à porter M. Ledru-Rollin.

ELECTIONS. — Un placard émanant de la préfecture, apposé dans de rares endroits de notre ville, indique les lieux et les sections où doivent prendre part à l'élection du président chaque canton du département.

Le canton de Roanne est partagé en quatre sections :

1^{re} Roanne *intra muros*.
2^e idem *extra muros* : Mably, Pouilly-les-Nonnains, Riorges et Villeret.
3^e Briennon et La Bénisson-Dieu.
4^e Villemontais, St-Maurice, Léthigny et Ouches.

Il lui tourna brusquement le dos, sans doute pour lui éviter une *scène de sensibilité*, comme il le disait, et rejoignit le groupe de ses maréchaux.

La bataille d'Austerlitz avait été un *coup de foudre*, selon Napoléon, car, non seulement elle avait fini la campagne de 1805, mais elle avait anéanti la troisième coalition formée contre la France. A Austerlitz, la victoire ne fut pas douceuse ; les bulletins russes avouaient même leur défaite ; mais il n'en fut pas de même pour la bataille d'Eylau, que Napoléon compara à un tremblement de terre et que les russes prétendent avoir gagnée, bien que nous ne l'ayons jamais perdue. Cette bataille fut en effet une des plus terribles que la grande armée eût encore livrée. La matinée entière se passa en *pourparlers de morts*, pour nous servir de l'expression de Junot, qui là comme ailleurs et selon son habitude, fit des prodiges de valeur. Vers les trois heures de l'après-midi, l'engagement était devenu si sanglant que les plus déterminés en eurent horreur. Deux batteries de la garde, composées de 4 pièces de 42, sous les ordres du général Lariboissière et placées en avant de nos colonnes, tirèrent à mitraille sur les Russes pendant plus de deux heures sans intervalle et les broyèrent. La nuit seule mit fin au carnage, et notre armée bivouqua sur le champ de bataille dans les positions où elle avait combattu toute la journée.

Le lendemain, dès le point du jour, Napoléon était à cheval, parcourant les lignes. Les soldats dormaient encore ; — il défendit qu'on les éveillât pour lui rendre les honneurs d'usage, et passa ensuite sur le champ de bataille des Russes. La terre était couverte d'une couche épaisse de neige que perçaient là où étaient les morts, les blessés et les débris de toute espèce. Partout de larges traces de sang sillonnaient la blancheur du sol. Les endroits où avaient eu lieu les charges de cavalerie

— On nous communique la note suivante :

Le général Bugeaud écrivait en 1836 au ministre de la guerre :

« Cavaignac est un officier instruit, ardent, zélé, susceptible d'un grand dévouement, qui, joint à sa haute capacité, le rend propre aux grandes choses, et lui assure de l'avenir. »

Meurtre à Noailly :

Le dimanche 26 novembre dernier, vers les quatre heures du soir, les frères Burdin, de la Bénisson-Dieu, revenant de St-Forgeux, entrèrent dans un cabaret de Noailly. Là, ils furent accostés par cinq à six jeunes gens de cette commune, qui leur cherchèrent dispute.

Les frères Burdin ne voulant pas répondre à leurs provocations, sortirent pour se rendre chez eux ; arrivés à 1500 mètres de la Bénisson-Dieu, ils trouvèrent devant eux les mêmes individus qui déjà les avaient provoqués.

A la suite d'une nouvelle altercation, le nommé Floriat Claude, l'un des cinq, asséna un assez violent coup de bâton sur la tête de Claude Burdin ainé. Son frère cadet, le voyant ainsi maltraité, s'arma d'un couteau-poignard qu'il plongea dans le bas-ventre de l'agresseur, lequel fut emporté mourant dans une maison voisine où il est mort quelques heures après.

Cadet Burdin s'est constitué prisonnier. — Le nommé Berthelot qui avait engendré la querelle a été arrêté en vertu d'un mandat.

La justice accompagnée de la gendarmerie, s'est transportée sur les lieux pour informer.

NÉCROLOGIE. L'un de nos vieux soldats de la République et de l'Empire, Fran-

se faisaient remarquer par une énorme quantité de chevaux tués. Des lignes de cadavres à moitié dépouillés dessinaient la place de chaque bataillon. Les morts étaient entassés pêle-mêle avec les mourants, au milieu des caissons brisés et des canons démontés. Napoléon s'arrêtait à chaque pas, faisant questionner les blessés lorsqu'il ne les questionnait pas lui-même, et donnait des consolations et des secours à tous. Le plus horrible à voir, c'était l'intérieur d'un ravin où presque tous les blessés, par un instinct naturel, s'étaient entraînés pour s'éviter de nouveaux coups.

Le zèle et les efforts de Larey, chirurgien en chef de l'armée, et ceux des employés au service d'ambulance qu'il avait organisé avaient suffi à peine aux premiers pansages. Les moyens de transport étaient devenus nuls, car il n'exista plus ni chevaux, ni voitures, tous les villages d'alentours ayant été brûlés ou saccagés. Napoléon fit appel à cet population errante et sans asile que le malheur avait aigri contre nous, et promit 20 francs à quiconque emporterait un blessé du champ de bataille. La vue de Napoléon et surtout l'exemple qu'il en donnait lui-même, plus encore que la promesse des 20 francs, produisirent l'effet qu'il attendait. Les habitants accoururent de tous côtés : hommes, femmes, jeunes filles, vieillards, tous s'empressèrent, chaque famille avait sa brouette, et bientôt chaque blessé eut sa famille.

En revenant dans la plaine, Napoléon passa sur le terrain où la vieille garde et le corps du maréchal Davout avaient tenu tête à toute l'armée ennemie. Là gisait sur la poussière seize de nos généraux, parmi lesquels les braves d'Hautpoul, Dahlmann et Corbineau, commandants des divisions de la garde. En voyant cette horrible mosaique de cadavres, il dit d'une voix sourde : « Oh ! comme la mort a passé par là ! » Au même instant une longue file de charriots, de tombereaux et de

cois Brissac, notre compatriote, vient de mourir.

Consacrons à ce brave homme deux lignes de souvenir. Il le mérite bien.

Brissac, bien jeune encore entendit le canon d'alarme, qui appelait tous les enfants de la France à défendre la patrie. De petite taille alors, il s'engagea tambour, servit dans les armées du Rhin, puis en Italie, où il prit part à tous les faits glorieux de cette époque. Il fut incorporé dans la musique, puis fut choisi pour l'expédition d'Egypte. Il a contemplé les Pyramides qui le premières le contemplèrent lui et tous les braves qui les entouraient. Il fut incorporé dans le régiment des Dromadaires, puis placé dans un régiment d'infanterie. Il a vu la Haute et la Basse-Egypte, la Syrie, St-Jean-d'Acre, etc., etc.

De retour en France après la capitulation de Menou, il vit encore les champs glorieux de la Basse Italie et assista à plusieurs batailles des géants de l'empire.

Enfin rentré dans ses foyers après la chute du grand homme, il a géré un bureau de tabac qui ne fut certes pas donné à la saveur. — Coton encore ce fait, qu'à chaque fois qu'on a fait appel aux vieux soldats, Brissac n'a jamais été le dernier. — Brisac avait 75 ans.

Il reste encore à Roanne un autre vieil Egyptien, M. Lacour, décoré, qui a fait partie de cette fameuse 52^e de laquelle Bonaparte dit un jour :

J'étais tranquille : la 52^e était-là.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE.

2^{me} session de 1848.

Séance du 21 novembre 1848.

Après la nomination du Président et du bureau, Le Conseil général entend la lecture des procès-verbaux de la dernière session des conseils d'arrondissement de Montbrison, Roanne et Saint-Etienne, à l'exception des parties sur lesquelles

brancards chargés de cadavres russes débouchait dans la plaine et venait dans sa direction. Dès que ce funèbre cortège approcha, « Halte là ! » dit l'empereur à son état-major, en arrêtant son cheval. Messieurs !... chapeaux bas ! Et se découvrant lui-même au moment où le premier brancard arrivait à sa hauteur, « Honneur au courage malheureux ! » ajouta-t-il en faisant un salut. Lorsque le dernier chariot eut passé devant lui, il tourna bride et s'éloigna au galop. A peine avait il fait trois cents pas, qu'il aperçut une masse informe qu'un homme portait sur ses épaules.

Allez voir ce que c'est, dit-il à un officier d'ordonnance.

Celui-ci piqua des deux et revint aussitôt.

« Sire, c'est un jeune tambour que l'on conduit à l'ambulance. Il a les deux jambes emportées.

— « Pauvre petit ! dit l'empereur. Puis faisant un mouvement brusque sur son cheval et fixant les yeux au ciel comme si un souvenir pénible fut venu traverser sa pensée, il ajouta : « un jeune tambour, dites-vous ?... Courez, monsieur, courez pour savoir son nom, le numéro de son régiment,

L'officier partit comme un trait. Pendant le peu de temps qu'il fut absent, Napoléon sembla agité d'une émotion qu'il tâchait vainement de maîtriser. Elle n'échappa à aucun de ceux qui étaient présents. L'officier revint :

« Sire c'est un petit tambour du 4^e régiment d'artillerie. Il se nomme Sibert. Il ...

— Ah ! mon Dieu ! s'écria l'empereur en interrompant le messager. Assez, assez, monsieur, je n'en veux pas savoir davantage ! — Et laissant tomber les rênes de son cheval, il se couvrit le visage de ses deux mains en disant d'une voix entrecoupée : « Malheureuse mère !... Pauvre enfant !... Oh ! la guerre ! la guerre ! la guerre ! Puis piquant des deux, il s'éloigna au galop.

Il a délibéré dans sa session des 5 et 6 octobre dernier.

Sur la proposition de son président, le Conseil Général forme six commissions entre lesquelles il distribue, de la manière suivante, les diverses affaires mises en délibération.

1^{re}. COMMISSION. — Finances, — impôts, — *cadastré*, — dégrèvements. MM. Dechastelus, De Rainneville, Ravel, d'Assier, Martin, du Rosier.

2^{me}. COMMISSION. — Travaux publics, — routes nationales, — canaux, — chemins de fer. MM. Duchez, Lachèze, Coste, Charlat.

3^{re}. COMMISSION. — Routes départementales, — chemins de grande communication, — chemins vicinaux ordinaires. MM. Meaudre, de Vougy, Bouchetal-Laroche, François.

4^{me}. COMMISSION. — Instruction publique, — Aliénés, — enfants trouvés, — service de bienfaisance, — prisons. MM. Alecock, Guillien, Millet, Mondon.

5^{me}. COMMISSION. — Edifices départementaux, — mobilier de la préfecture, — ventes et acquisitions, — encouragements et secours, — jury d'expropriation, — Objets divers. MM. Sigean, Pomey, Lisfranc, Devillaine.

6^{me}. COMMISSION. — Division des cantons en sections pour l'élection du président de la République, — circonscriptions territoriales, — agriculture, — commerce, succursales, — foires et marchés. MM. Heurtier, Vincent, Meynis, de Sablon.

Le Conseil Général, sans rien préjuger sur le travail de la 6^{me}. commission, prend connaissance du projet présenté par M. le préfet relativement à la division des cantons en sections pour l'élection du président de la République.

Empresse de seconder les désirs exprimés par M. le préfet, dans l'intérêt du service, il invite la 6^{me} commission à faire son rapport le plus tôt possible, mais toutefois après avoir recueilli, pour chaque canton, les observations que son représentant et d'autres membres du Conseil jugeraient à propos de produire.

(Suite au prochain numéro).

— M. le Préfet est de retour à Montbrison depuis jeudi soir; il a assisté hier et aujourd'hui aux séances du Conseil général.

— Par ordonnance du ministre de la justice M. Garin, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, est nommé pour présider les assises du 4^{me} trimestre de 1848, qui s'ouvriront à Montbrison demain 4 décembre, à 8 heures du matin.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

— Dans son audience du 23 novembre, le tribunal de simple police a prononcé les condamnations suivantes :

Bonet, Marie, pour jet d'eau, condamné à 1 franc d'amende;

Pommel Antoine, même délit, 1 franc; Jeanne Chevalier, même délit, 1 franc; Lagrele, Michel, cabaret ouvert après l'heure, 3 fr. d'amende et trois jours de prison;

Antoine Mazet, cabaret ouvert, 1 franc; Thomas, Mathieu, surcharge de voiture, 6 fr. Les Messageries Nationales, surcharge de voiture, 6 francs.

Nous faisons la remarque que la condamnation à 1 fr. d'amende ne paraît pas d'abord une peine bien aggravante. Cependant quand tous les menus frais qui en sont l'accompagnement y sont joints, la condamnation totale monte, pour notre ville environ à 8 francs, comme on peut le voir :

Timbre du procès-verbal,	55 c.
Enregistrement,	2 20
Timbres de l'assignation,	70
Enregistrement,	2 20
Enregistrement du jug.	1 10
Amende,	1 10
Total.	7 lr. 65

Quand l'assignation est envoyée dans une commune éloignée, le quantum augmente suivant la distance, et suivant le taux de l'amende.

Ainsi nous émettons le vœu que l'administration municipale, qui doit être

toute paternelle, fasse des démarches pour qu'en pareils cas les enregistrements soient tous gratis : les charges des citoyens et le malaise actuel sont des motifs assez puissants pour qu'on avise aux moyens de ne pas augmenter la misère publique, surtout quand une simple contravention est parfois involontaire.

— Le commissaire de police, après instruction, a fait arrêter et conduire à la maison d'arrêt :

1^o Antoine Valfort, de St-Symphorien, prévenu d'un double vol de montre au préjudice de deux personnes de Roanne.

2^o Sophie Métrare, femme Lardif, prévenue d'escroquerie en employant des moyens mensongers et frauduleux.

Bulletin général.

On lit dans le Siècle du 28 novembre :

L'Époque, Journal de l'insurrection de Rome, nous apprend qu'un des principaux chefs du mouvement est Bonaparte, prince de Canino, fils de Lucien et neveu de Napoléon : son nom figure à la tête d'une proclamation publiée le 16, à 7 heures du soir, par les directeurs du Club populaire.

Bonaparte faisait déjà partie du gouvernement provisoire qui devait être installé lors de l'insurrection du premier mai.

On lit dans *l'Univers* :

Nous apprenons de Rome et de bonne source qu'un courrier parti de Rome, le 19, est arrivé aujourd'hui à Paris et a apporté la nouvelle que le Saint-Père avait quitté Rome; cependant une dépêche télégraphique n'a pas parlé de cette circonstance remarquable.

Mais le *Sémaphore* de Marseille en a rapporté la nouvelle positive, en ces termes :

Le paquebot-poste le *Mentor*, arrivé hier à Civita-Veccchia, d'où il est parti le 26 au soir, annonce :

Pie IX est parti de Rome le 25 et s'est embarqué dans la matinée du 26 à bord du bateau français le *Ténare*, qui doit l'ancrer à Toulon ou à Marseille.

Cette nouvelle, contenue dans la déclaration faite à la Santé par M. Levesque, commandant du *Mentor*, ne saurait être révoquée en doute. Pie IX a abandonné ses états; il est accompagné, à ce qu'on assure, par l'ambassadeur de la République, M. d'Harcourt, et par l'ambassadeur d'Espagne.

Le saint-père a-t-il quitté Rome volontairement ou bien n'a-t-il fait que céder à la force. Toujours est-il qu'il est attendu à Marseille, et que si à l'heure où nous écrivons ces lignes, — neuf heures du soir, — il n'est pas encore arrivé, c'est qu'il se sera peut-être rendu à Toulon.

Un ordre a été donné d'embarquer à Toulon 5500 hommes qui se rendront à Civita-Veccchia, pour protéger le Pape et lui offrir un asile.

— La Toscane est toujours en effervescence, soit contre son duc, soit contre les autrichiens ses oppresseurs.

— En Prusse, le roi parvient à engager le parlement à tenir ses séances à Brandebourg.

— En Allemagne, le général commandant de la place de Vienne, a senti qu'il fallait user d'indulgence et ne pas traiter des compatriotes vaincus comme des étrangers qu'on aurait battus.

— En Italie, Radetsky accable de contributions les Lombards et tous les petits peuples qu'il a momentanément soumis. Cent, cent-cinquante mille francs pour certaines fortunes ne sont rien pour lui. Tout le monde souffre et chacun aspire à se venger un jour de ce général inflexible et de ses soldats indisciplinés.

Peuples qui voulez l'indépendance, apprenez des Italiens ce que l'on a à souffrir quand on n'emploie pas tous ses efforts à la mériter.

Il faut en pareil cas vaincre ou mourir.

— En Espagne les Carlistes relèvent la tête, et les généraux de la reine sont découragés.

— Un habitant de la commune de Liergues revient, mardi dernier, du port de Frans. Arrivé près du bois de St-Fond, son chien de chasse fait lever un lièvre; le maître qui n'a pas son fusil s'arme d'une pierre, la lance assez adroitement pour blesser le lièvre qui s'ensuit et se précipite dans de hautes herbes le long d'une rivière; elles retardent sa suite, il en est embarrassé. Mais, à l'instant même, avisant un troupeau de moutons dans le chemin, il quitte les bords marécageux et s'élançe vers le troupeau au milieu duquel il se blottit, croyant y trouver un refuge assuré. Mais, le conducteur l'a vu et va le saisir dans le gîte improvisé.

Au même instant, arrive le chasseur étonné, qui conteste au moutonnier la propriété du lièvre. Il y avait là une belle question de propriété à résoudre; elle aurait pu grossir deux dossiers de procédure. Un débat assez vif s'étant engagé, le chasseur bien inspiré fit briller une pièce de monnaie et obtint la remise du lièvre.

(Journal de Villefranche).

AVIS AU COMMERCE.

— Les décrets des 27 avril et 2 mai 1848 ont réuni à la Banque de France les banques départementales de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille, de Nantes et de Bordeaux.

L'art. 6 du décret du 27 avril porte en substance que 6 mois après sa promulgation les billets émis par les banques départementales cesseront d'avoir cours comme monnaie légale et que les porteurs desdits billets seront tenus de les présenter dans ce délai à la Banque de France ou à ses comptoirs pour les échanger contre des billets de comptoirs.

Le retrait des neuf dixièmes des billets émis par les anciennes banques départementales est déjà effectué; mais comme il importe de terminer promptement cette opération, les porteurs des billets de cette espèce qui restent encore en circulation, sont invités à les présenter directement soit à la caisse d'échange de la banque centrale à Paris, soit aux caisses des succursales dans les départements.

Le directeur de la succursale de Lyon.

EM. TESSIER.

— La Suisse commence à s'émouvoir de la détention arbitraire de l'évêque de Fribourg. Les cinq cantons qui se sont arrogé le droit sur le sort du prélat seront peut-être fort embarrassés de leur captif; ils voudraient pouvoir le rendre à la liberté sans éclaircir les motifs de leur violence.

Mais le prélat demande des juges et veut être jugé. On verra alors quel est son crime; on saura quel a été le rôle de ses geôliers.

— Les journaux de l'Ain annoncent que les incendies se multiplient dans le département.

Les vols sont aussi à l'ordre du jour. A Nantua, un voleur a eu l'audace d'entrer dans un magasin et d'y voler, en plein jour, cinquante francs dans un tiroir. En tirant ce tiroir un peu plus, il eût pu s'emparer d'une somme de cinq cents francs déposée dans un sac. La crainte d'être surpris lui aura fait commettre sa soustraction trop précipitamment.—Avis aux personnes négligentes et peu soigneuses.

— Les incendies se multiplient aussi à Constantinople et dans ses environs. Les gens riches ont peur de quelque grande catastrophe; elles quittent la capitale du grand turc.

— Dans une note en réponse à la *Presse*, le *Moniteur* assure que le travail de répartition des 1,400,000 francs votés par l'Assemblée nationale pour les instituteurs et institutrices primaires est fort avancé, et que « la semaine prochaine ne se passera pas sans que tous les instituteurs et institutrices n'aient reçu le montant de l'allocation à laquelle ils auraient été reconnus avoir droit. » Nous avons peine à croire qu'en effet tous les ayant-droit puissent avoir reçu ce qui leur revient, mais nous apprenons avec satisfaction que ce travail de répartition n'a point été négligé.

— Nous n'aimons pas à reproduire les mauvaises nouvelles: nous avons donc omis volontairement de parler de la grève des ouvriers mineurs de St-Étienne.

Aujourd'hui nous reproduisons avec plaisir l'article ci-après qui les concerne :

« Les ouvriers mineurs ont repris leurs travaux, hier, sur tous les points. Satisfaction leur

a été donnée quant à l'introduction des ouvriers étrangers, qui ont été remplacés par des mineurs inoccupés. De nouvelles difficultés, qui s'étaient encore élevées pour des questions de salaire, ont reçu une solution immédiate; et enfin, cette grève, dont la compagnie a tiré le principal profit, en écouant ses vieux charbons, s'est terminée sans amener de désordres. »

(*Sentinelle Populaire*).

— La tempête qui a régné à Saint-Etienne dans la nuit d'avant hier a causé de notables dégâts. Outre les tuiles enlevées et les cheminées renversées, le toit tout entier d'une maison située dans le terrain qui sépare la rue Royet de la rue du Treuil, a été rasé. Personne heureusement n'a été blessé. (Id.).

TESTAMENT CURIEUX.

— Depuis quelques années, un vieillard célibataire de l'arrondissement d'Yvetot, vivait assez misérablement dans une humble maisonnette. Il avait des neveux et nièces fort aisés, mais qui ne s'occupaient pas de lui le moins du monde; car on ne lui supposait pas d'autre fortune qu'une modeste rente de 150 fr., et depuis longtemps il avait été forcé de renoncer à toute espèce de travail.

Il y a quatre ou cinq mois, ce vieillard étant tombé malade, écrivit à ses neveux et nièces une sorte de circulaire, dans laquelle il leur disait qu'ayant toujours vécu seul, et n'ayant pas de plus proches parents qu'eux, il voulait, avant de mourir, leur partager tout ce qu'il possédait; qu'en conséquence, il les invitait à se rendre chez lui le lendemain, afin qu'en leur présence il écrivit son testament, qu'ils pourraient ensuite déposer chez un notaire.

Tous se rendirent à l'invitation, impatients de savoir quelle était cette fortune qu'ils n'avaient jamais soupçonnée.

» Mes enfants, dit le vieillard, j'ai toujours été très économique, ce qui m'a permis d'amasser quelque chose: je veux mourir avec la certitude que ma succession n'amènera pas de trouble parmi vous. En conséquence, voici comme j'ai réglé cela.

« Je lègue à mes deux neveux Charles et Isidore, mes rentes, formant un capital de 10,000 fr.; à ma nièce et filleule Célestine, je donne une petite propriété que je possède en Basse-Normandie, laquelle vaut 5,000 fr. Quant à ma nièce Louise, elle aura l'argent comptant que j'ai en dépôt chez mon notaire, c'est-à-dire environ 4,700 fr., non compris les intérêts de l'année courante. Pour ce qui est de mon modeste mobilier, je désire qu'il soit attribué aux pauvres. »

Les quatre co-héritiers trouvèrent ces dispositions fort sages; en conséquence, le vieillard écrivit, puis il mit ce qu'il avait écrit sous enveloppe avec un large cachet, et il pria qu'on allât chercher un notaire, afin qu'il le déposât lui-même entre ses mains, ce qui fut fait.

A partir de ce jour, le cher oncle fut choyé et dorloté; rien ne lui manqua, et comme on lui savait une grande répugnance à dépenser de l'argent, on pourvoyait à tout, sans rien lui demander.

Mercredi dernier, le vieillard mourut aussi doucement qu'il est possible de mourir. Le lendemain, les quatre nièces et neveux coururent chez le notaire; on ouvrit le testament; voici ce qu'il contenait :

« J'allais être contraint d'entrer à l'hôpital, et je tenais beaucoup à rester dans mon lit.

» Apprenez à vivre, vous qui m'avez aidé à mourir!!!

Furieux, les quatre légitaires s'empressèrent d'aller contremander le convoi funèbre qui se préparait pour leur oncle; mais il était trop tard, et le mort partit avec tous les honneurs de la guerre.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

En l'audience publique du Tribunal civil de Roanne,
Le mardi 26 décembre 1848,

D'IMMEUBLES,

Situés à St-Romain-d'Urphé, lieu de la Gare,
Composés de dix articles: Maison, Terres,

VENTE Par Expropriation Forcée, EN DEUX LOTS

Devant le Tribunal de Roanne,

Le mardi 26 décembre 1848,

D'IMMEUBLES,

Situés à Charlieu et à Chandon,
Composés de Bâtiments, Terres et Jardi.
S'adresser à M^e Boulet, avoué poursuivant.

AVIS DIVERS.

MAISON A VENDRE. EN TOUT OU EN PARTIE, à 5 pr^{me} 100 du revenu net,

c'est-à-dire impôts déduits.

Elle est située à Roanne, dans un quartier populeux et commerçant.

S'adresser au bureau du Journal.

La D^e CHABRÉRIAT,

Dépositaire des Farines, Son et Repris de M. BLANC, provenant des Moulins d'Allilly,

Annonce qu'elle a établi son Magasin
Au CÔTEAU, MAISON PREMIER.

Ses Farines, fabriquées pour pain bourgeois et odur la boulangerie, seront vendues en gros et en détail, à juste prix et toujours au cours de la semaine.

MARTINET GILBERT. EPICIER DROGUISTE EN DÉTAIL, Place du marché, rue Ste-Elisabeth, n° 2.

A ROANNE,

Annonce au public qu'ayant pendant long-temps géré le magasin de M^e v. Bonnabaud, rue du Collège,

Il a acquis la suite de ses affaires.

Il s'empressera de répondre à la confiance de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui.

M. VARINARD

Prévient le Public que l'on trouvera dans son Dépot de Charbons de terre de Saint-Etienne toutes sortes de qualités pour poêle et grille, et menu de forge.

Le Dépot est petite rue Creux-Granger,

Près de l'usine à gaz,

A ROANNE (Loire).

MAISON

A VENDRE,

Rue Beaulieu, à Roanne, composée de rez-de-chaussée, premier étage, greniers et caves, puits etc. Il y a une boutique à tisser contenant quatre métiers.

Cette Maison paye 24 fr. d'impôts. Elle rend 250 fr.

S'adresser à Antonin ROCHE, ex-cirier, chargé de la vente.

M^e BOUQUET

Surnommée la Grosse Madeleine,

Rue Nationale, vis-à-vis la Terrasse des Capucins,

CONNUE AVANTAGEUSEMENT COMME CUISINIÈRE,

Annonce au Public qu'à partir de ce jour elle aura constamment chez elle des Pâtés chauds et froids, maigres et gras, au genre de LESAGE, de Paris.

Elle sera toujours munie de Plats de viandes et de volailles, préparés avec soin et propreté; elle les vendra à la portion et autrement.

Le tout à des prix très-modérés.

PLUSIEURS APPARTEMENTS

A LOUER de suite

S'adresser au bureau du Journal, place du Marché Ste-Elisabeth.

Mr BILLARD,

Breveté,

Rue Elisabeth, 19, à ROANNE,

Donne, à domicile, des leçons d'Écriture, de Calcul, Grammaire, Géographie, — Grec, Latin — et spécialement de Tenue de Livres.

CHORGNON PÉRE,

Imprimeur,

Fait tout ce qui concerne sa partie, Affiches, circulaires, factures, cartes de visite, lettres de faire part, tableaux, etc.

Le tout à des prix très modérés;

A ROANNE,

Place du Marché, Bureau du Nouvel Echo.

MERCURIALES DES HALLES DE ROANNE.

Dernier marché.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX.
Froment, 1 ^{re} qualité, le double décal.	3 50
2 ^e qualité..	3 30
Seigle, 4 ^e qualité.	2 00
2 ^e qualité.	1 90
Orge.	1 70
Avoine.	1 25
Fèves	2 70

Foin, 2 fr. les 50 kilogr. Paille, 95 c. les 50 kil.

Il est arrivé à la halle 1200 doubles décalitres de froment et 400 de seigle; il a été vendu 1200 doubl. décal. de froment et 400 de seigle.